

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2024

Exercice 2023

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés à cette date.

1. Evènements de l'exercice

Le gouvernement congolais, avec l'appui technique du Fonds Monétaire International, a adopté une stratégie d'apurement de sa dette intérieure, dont la créance de notre filiale Imbakin sàrl (en liquidation) fait partie. Cette stratégie prévoit la titrisation de cette dette en Obligations du Trésor à zéro coupon à 15 ans, en francs congolais mais indexées sur le dollar américain. Il est prévu qu'une partie de ces obligations pourra être rachetée chaque année par un mécanisme d'enchères inversées. Imbakin suit ce processus administratif de titrisation de sa créance.

2. Analyse du résultat

L'exercice 2023 se clôture par une perte d'EUR 5.383.
Elle est due aux frais de gestion de la société.

3. Répartition bénéficiaire

Il est proposé d'affecter la perte d'EUR 5.383 au résultat à reporter, lequel diminuerait d'EUR 155.962 à EUR 150.579.

4. Principaux risques et incertitudes

La filiale Imbakin sàrl (en liquidation) détient une créance de € 63 millions (hors intérêts) sur la République Démocratique du Congo dont 12 millions sont dus en priorité à Cobepa. La récupération de cette créance, qui est le principal objet de la Société, est incertaine. La créance est totalement réduite de valeur dans les livres.

5. Circonstances qui pourraient influencer significativement le développement de la Société

Une amélioration de la situation financière de la République Démocratique du Congo augmenterait sa capacité à effectuer le remboursement de sa dette.

6. Application des règles de continuité comptable

En dépit de plus de deux exercices en perte, la Société est en going concern. Il faut s'attendre à ce que ces pertes, qui ne reflètent que les charges minimales de maintien de

IMBAKIN HOLDING

SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOTSCHAP

la Société, persiste jusqu'à la récupération de la créance sur la République Démocratique du Congo.

7. Changement du capital ou des instruments financiers dérivés décidés par le Conseil d'Administration

Néant

8. Acquisition d'actions propres

Néant

9. Intérêt personnel des administrateurs

Néant

10. Instruments financiers

Néant

11. Recherche et développement

Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement

12. Succursale

La société ne détient pas de succursale.

Fait à Bruxelles, le 10 avril 2024

Le Conseil d'Administration

Thierry Beauvois

Christophe Evers